



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2024.

**Conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Quorum : 15

**PRESENTS :** Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Ludovic COQUILLAT - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :

Viviane NAUDIN

**PROCURATIONS :** Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Pierre-Yves CHABAUD à Alain TARRINI - Virginie DELEAU à Patricia MICHEL - Marie-Thérèse FOURNIER à Pascale COSTIOU - Evelyne DOMANICO à Claude PIGNOL - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTOUX.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

**ABSENTS (Excusés) :**

N° DELIB\_44\_2024

**Objet : Recrutement d'un vacataire**

**Rapporteur :** Brigitte CALDERONE

Dans le cadre des besoins en formation obligatoires au gestes techniques et professionnels d'intervention (G.T.P.I.) des agents de police municipale et afin de conserver l'autorisation d'utiliser la matraque télescopique par les agents, il vous est proposé de recourir à un moniteur agréé pour dispenser ces formations. La rémunération est basée sur une tarification horaire.

Le moniteur interviendra 2 fois 3 heures par an et sera rémunéré 60.00€ de l'heure brut. Ce qu'il fait 360.00€ brut par an

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

**Art. 1 : AUTORISE** monsieur le maire à recruter un vacataire pour une période déterminée allant du 21 octobre au 31 décembre 2024, en raison de 2 vacations de 3 heures échelonnées sur la période désignée.

**Art. 2 : FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 60.00€

**Art. 3 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, chapitre 6184.

**Art. 4 : DONNE** tout pouvoir à monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

**Pour :** 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Jérôme ORGEAS - Pascale COSTIOU)

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 17 octobre 2024.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Le Maire  
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance  
Viviane NAUDIN



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241021-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-10-2024

Publication le : 21-10-2024



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA